THE GLOBALIZATION & GOVERNANCE PROJECT, HOKKAIDO UNIVERSITY
WORKING PAPER SERIES

La presidence de la Commission europeenne - une analyse institutionnelle

III—14

Ken Endo, Universite de Hokkaido

＊ Projet d'un exposé oral, à Paris, le 15 mars 2006

＊ None of these papers should be cited without the author's permission.

La présidence de la Commission européenne – une analyse institutionnelle[①]

（Projet d'un exposé oral）

par Ken Endo

à Paris, le 15 mars 2006

Université de Hokkaido, Sapporo, endo@juris.hokudai.ac.jp

CEVIPOF, Sciences-Po, Paris, ken.endo@sciences-po.org

Aujourd'hui, je voudrais vous parler d'un sujet que j'ai presque oublié. Au moins, jusqu'à ce que M. le directeur Pascal Perrineau me rappelle à un travail fait, il y a dix ans, sur la présidence de la commission européenne sous Jacques Delors. Ce travail est une thèse doctorale soutenue en 1996, même si elle a été publiée quelques années plus tard. Donc, le sujet est un peu vieux.

Mais, je souhaite peut-être est-ce une bonne opportunité de parler maintenant de ce sujet. Le traité constitutionnel est mort, et le processus de l'intégration européenne est gelé,

① Ce travail est fait sur la bas de Ken Endo, *The Presidency of the European Commission under Jacques Delors: The Politics of Shared Leadership*, Macmillan-Palgrave, 1999

probablement pour longtemps. On pourrait profiter de cette situation, pour réflechir sur les institutions européennes. D'un autre côté, dans ces dix ans passés, il y a bien eu quelques changements de la présidence de la Commission européenne, soit sous l'influence des traités (Amsterdam, Nice), des personalités (Santer, Prodi, et Barroso), et des événements (résignation en masse de la Commission Santer, une tentative de Prodi à présentialiser la présidence de la Commission) etc. Voilà, une bonne opportunité d'explorer des changements dans la continuité, et je suis heureux de partager avec vous quelques pensées sur ce sujet.

La problématique que je voudrais développer aujoud'hui, est double. La problématique empirique est la paucité (pauvreté) des recherches. Avant une sorte d'avalanche d'études de la Commission européenne depuis les années 1990[②], il y avait seulement un livre majeur, c'était *Politics & Bureaucracy in the European Community* par David Coombes (1970). Dans le monde francophone, la situation était plus ou mois égale: jusqu'à 2002 quant Jean Joana & Andy Smith ont écrités *Les commissaires européennes*, très peu de livres sur la Commission ont été publiés, sauf un livre édité par Sabino Cassese :

---

② Les travaux recents incluent :

- M. Cini, *The European Commission : Leadership, organization and culture in the EU administration*, Manchester UP, 1996.
- A. Smith ed., *Politics and the European Commission; Actors, interdependence, legitimacy*, Routledge, 2004.
- D. G. Dimitrakopoulos ed., *The changing European Commission*, Manchester UP, 2004.

L'Administration européenne (1987) et l'autre par Jean-Victor Louis et Denis Waelbroeck : *La Commission au coeur du système institutionnel des Communautés européennes* (1989). Sur la présidence de la commission européenne, c'est pire. Rien du tout.

La problèmatique théorique, a besoin d'explications un peu plus, parce qu'il y a ici 3 particularités des études de relations internationales, dont les deux majeurs courants théoriques – intergovernmentalisme et néo-fonctionalisme – s'opposent. Je crois que tous les deux échoues également, au mois manquantes des nuances, en terme des explications de la (présidence de la) Commission européenne.

1) A côté des intergovernmentalistes, il y a des tentatives systématiques à trivialiser la Commission. E.g. Moravscik :

> '*Delors' action as Finance Minister of France may have contributed more to the S.E.A. than those as the president of the Commission*'.[③]

Certainement, Delors a contribué beaucoup au relance européen soit par la politique de rigueur en 1983, ou par son initiative a Fontainebleau pour resoudre le problème du budget en 1984. Mais en comparison avec Delors comme le president de la

[③] A. Moravscik, 'Negotiating the Single European Act: National Interests and Conventional Statecraft in the European Community,' *International Organization*, 45/1 (1991) : 44.

Commission ? Au moins, il faut regarder dans quelle mesure cette hypothèse inter-governementale est le cas.

2) Chez les néo-fonctionalists, il y a une hypothèse centrale : la Commission est une organisation qui poursuit toujours de plus en plus l'intégration européenne ; suivant la logique fonctionalistique, avec des groupes de pression comme son seul coalition-partenaire. Il faut examiner si cette image est plutot simpliste ou bien est justifieé.
3) Pour tous les deux – intergovernmentalism et funtionalists – la Commission est considerée comme une organisation unie, traite comme une sorte de 'black-box'.

En vue de ces observations, j'ai éssayé, d'abord, d'enrichir empiriquement des recherches sur la commission européenne. Aussi important était de répondre aux, d'évaluer les hypothèses théoriques que j'ai noté.

1) Au contraire des assumptions intergouvernementes, il y avait plusieurs cas où Delors et son équipe ont pu exercer une influence non-négligeable, notamment dans les cas de négociations de l'Acte unique (1985), la création et la gestion du comité Delors sur la monnais unique (1988), et l'adoption d'un Livre blanc sur la

compétitivité et l'emploi (1993).

2) Le typique d'assumption des neo-functionalistes que le seule partenaire pour promoter l'unification de l'Europe est 'pressure groups' est faux. De Nombreux coalition-partenaires sont apparues :

   A) à l'extérieur de la commission, la présidence du Conseil était un partenaire décisif, par exemple, l'italienne et la luxemburgeiose en cas de l'Acte unique, le chancelier Kohl de l'Allemagne au temps du comité Delors, et les belges sur le Livre blanc ; aussi important a été le parlement européen, certainement pressure groups, pour l'Acte unique.

   B) à l'intérieur, le secrétaire général et un ad hoc groupe (s'appelé 'le groupe institutionnel) en cas de l'Acte unique, et les directeurs-généraux et la cellule de prospective ont joué le rôle significatif au temps du Livre blanc.

   Voilà, il n'y a pas seulement le pressure group.

3) En fait, comme on l'a vu, il y a une grande variété d'acteurs à l'intérieur de la commission européenne. En fait, la Commission est une organisation diverse et fragmenté, il n'est pas toujours facile pour le président de former une coalition unie pour les buts qu'il a défini.

Je vais maintenant élargir ces observations un peu plus.

Il y avait 11 presidents de la commission jusqu'au ce jour.

Rétrospectivement, il y a eu des présidents meilleurs que d'autres, quelq'uns très bons, quelques autres moins, d'autres enfin un peu désastreux. (Voir le table.) Hallstein et Delors ont été largement reconnus comme efficaces, même s'ils sont tombés parfois, notamment dans le cas de Hallstein : avec son initiative très agresssive bien qu'il etait alerté par son Vice-Président Robert Marjolin, il a suscité une grave crise en 1965-66, c'est-a-dire, le crise de la chaise vide du général de Gaulle. Le second président Jean Rey n'était pas mal, bon negotiateur de Kennedy Round, tandis que Malfatti n'a pu pas s'adapter à Bruxelles, se tournant vers la politique italien, et a cédé son poste à Sicco Mansholt provisoirement. Ortoli n'était pas à la hauteur du président (jamais 'up-to-the-job'), certainement un bon fonctionnaire mais comme le président, pas efficace. Gaston Thorn dormant, mais avant lui Jenkins était assez actif, renforcant la coopération monétaire qui a provoqué la création du SME en 1979. Santer solid, jusqu'à la malaise évoqué et en suite une crise sans précedente de la démission de la Commission en masse. Prodi, prompt aux maladresses, a manqué de crédibilité, bien qu'il y avait beaucoup d'éspoirs initialement, et qu'il a réussi partiellement a renforcer

la présidentialisation de sa position. Barroso, enfin, a été un peu lent à s'élever à la présidence, même avant la vrai crise provoqué par les refus du traité constitutionel par la France et les Pays-Bas.

Ici, on pêut observer la variété de performance entre les 11 présidents. Je crois que cette dégradation de performance refléte la mobilisation ou l'exploitation variée des ressources et opportunités disponible à la main du président de la commission européenne. Sinon, les contraintes-limitations qui ont été plus grave. C'est donc nécessaire d'explorer la Ressource-Contrainte structure.

Mon schèma est fort(issimo) simple. Voir svp le table. Il y a 3 dimensions (institutionnelle, situationelle, et personnelle) combinées aux deux elements centrals : ressources et contraintes.

Ressources sont des instruments, par lesquelles un dirigeant pourrait élever le potentiel de leadership. Ils pourraient être positionelles, dérives de la constellation institutionelle ; ou personelles, des ressources venantes des predispositions individuelles du dirigeant (e.g. ambitions saines, abilités de judement/communication,/negotiations/persuasion,

capitaux politiques accumulés, etc.), ou bien des ressources situationelles, en forme des opportunités (e.g. une configuration des dirigeants politiques sympathiques, des conditions socio-economiques positives, etc.). D'un autre côté, il y a des contraintes, toujours plus ou mois, qui sont des barrières ou obstacles à la rèalisation des buts d'un dirigeant. Comme des ressources, ils pourraient être institutionelles, personelles, ou circumstantielles.

En cas de la présidence de la Commission européenne, quelques facteurs pourraient etre utilisés, comme par exemple les prerogatives 《constitutionelles》, bonnes relations avec les acteurs à l'interieur ou bien à l'extérieur de la commission, ou quelques domains politiques reservés du président.

Table : La Ressource-Contrainte structure

Dimensions	*Ressouces*	*Constreints*
institutionnelle	Power resources - prerogatives constitutionelles (traités, réglement intérieur) - interactions intra-executive (commissioners, SG, DG etc.) - interactions avec les autres organs (Conseil-européen, présidence du Conseil, PE, G7/8 etc) - domaines reservées du président (areas of policy competences)	Power contraints
situationelle	Opportunities - internal situations	Circumstantial constraints

	-power situations (e.g de G.) -general climate (e.g. après-mai) - external situations (e.g. ’89)	
personnelle	Personal resources - sound ambitions - abilities (raisonables ambitions, abilites communicative / negotiative /persuasive- de jugement) - political capital	Personal constraints - unsuitable ambitions - lack of abilities - lack of credibility

Ici, je me concentre sur les aspects institutionels, même si je crois que cela ne suffit pas pour finaliser les analyses de leadership politique : il y a des éléments personels en particulièr. Mais, les aspects institutionelles sont toujours un bon point de départ, car ils sont stables, formant la sphère d’influence pour tout leader,. Néanmoins, leadership devient leadership, precisement parce que le phénomène de leadership va *au-delà* de cette sphère, modifiant et étandant celle-ci. Donc, pour moi, la qualité de leadership dépend de la mesure dans laquelle il/elle augmente ses ressources, exploite et étend des opportunités, et réduit des contraintes. Mais, aujourd’hui, je me limite largement aux institutions, power-resources et contraints, seulement touche de loin aux autres apsects.

Les traités de Rome et de Maastricht ne specifient pas le rôle du président de la commission européenne. Ce peut être opposé avec la référence dans le traité de Paris à la présidence de la Haute Autorité : ‘le président de la Haute Autorité est chargé de

l’administration des services et assure l’éxécution des déliberations de la Haute Autorité (Art 16).

La procedure de désignation, et la durée de mandat, du président est clairement marquée dans le traité original de Rome. Les Etats-membres, désignent le président d’un commun accord, pour deux ans, renouvelables. Généralement, le président sert deux mandats de 4 ans. Le traité de Maastricht les a modifieé : 1) il étend la durée de mandat à 5 ans, renouvelable, 2) consolide la coutume de consultations du parlement, quant au choix du président de la commission.

A partir du traité d’Amsterdam, l’absence de la définition du rôle du président a commencé à changer. Il ajoute : ‘The Commission shall work under the political guidance of its Président’ (Art 163). C’est similaire avec une clause dans le Bundesgesetz sur le chancelerie: ‘The Federal Chancellor shall détermine, and be responsible for, the general policy guidelines.’ Aussi, la procédure de désignation a été modifiée: le président nominée par accord commun des gouvernements des Etats-membres a besoin d’être approuvé par le parlement européen pour être enfin nommé. Voilà, le PE avec un veto.

A l'initiative de Prodi de présidentialiser la présidence de la commission, et à la volonté parallèle des Etats membres de sauver la commission après l'affaire Santer, le traité de Nice[④] a renforcé à nouveau la position du président :

1) Il a changé la méthode de sélection. Le président nominé sera choisi par la majorité qualifiée du Conseil européen. Le président nominé peut poser un veto sur les

---

[④] Les clauses relevantes au traité de Nice sont les suivantes:

22. Article 214(2) shall be replaced by the following:

"2. The Council, meeting in the composition of Heads of State or Government and acting by a qualified majority, shall nominate the person it intends to appoint as President of the Commission; the nomination shall be approved by the European Parliament.

The Council, acting by a qualified majority and by common accord with the nominee for President, shall adopt the list of the other persons whom it intends to appoint as Members of the Commission, drawn up in accordance with the proposals made by each Member State.

The President and the other Members of the Commission thus nominated shall be subject as a body to a vote of approval by the European Parliament. After approval by the European Parliament, the President and the other Members of the Commission shall be appointed by the Council, acting by a qualified majority."

23. Article 215 shall be replaced by the following: <omis>

24. Article 217 shall be replaced by the following:

"Article 217

1. The Commission shall work under the political guidance of its President, who shall decide on its internal organisation in order to ensure that it acts consistently, efficiently and on the basis of collegiality.

2. The responsibilities incumbent upon the Commission shall be structured and allocated among its Members by its President. The President may reshuffle the allocation of those responsibilities during the Commission's term of office. The Members of the Commission shall carry out the duties devolved upon them by the President under his authority.

3. After obtaining the approval of the College, the President shall appoint Vice-Presidents from among its Members.

4. A Member of the Commission shall resign if the President so requests, after obtaining the approval of the College."

candidats pour les commissaires choisies par les Etats membres, au moins selon la lettre du traité.

2) Il peut demander la démission d'un/une commissaire, après avoir obtenu approbation du collège.

Ces clauses sûrement ont tendance à renforcer la position du président. Puis-je ajouter que le projet du traité constitutionel a confirmé cette tendance.[⑤]

[⑤] Le traité constitutionel a une clause specifiquement consacrée au président de la commission européenne. Art. I-27 constate:

1. Taking into account the elections to the European Parliament and after having held the appropriate consultations, the European Council, acting by a qualified majority, shall propose to the European Parliament a candidate for President of the Commission. This candidate shall be elected by the European Parliament by a majority of its component members. If he or she does not obtain the required majority, the European Council, acting by a qualified majority, shall within one month propose a new candidate who shall be elected by the European Parliament following the same procedure.

2. The Council, by common accord with the President-elect, shall adopt the list of the other persons whom it proposes for appointment as members of the Commission. They shall be selected, on the basis of the suggestions made by Member States, in accordance with the criteria set out in Article I-26(4) and (6), second subparagraph.

The President, the Union Minister for Foreign Affairs and the other members of the Commission shall be subject as a body to a vote of consent by the European Parliament. On the basis of this consent the Commission shall be appointed by the European Council, acting by a qualified majority.

3. The President of the Commission shall:

(a) lay down guidelines within which the Commission is to work;
(b) decide on the internal organisation of the Commission, ensuring that it acts consistently, efficiently and as a collegiate body;
(c) appoint Vice-Presidents, other than the Union Minister for Foreign Affairs, from among the members of the Commission.

A member of the Commission shall resign if the President so requests. The Union Minister for Foreign Affairs shall resign, in accordance with the procedure set out in article I-28(1), if the President so requests.

(J'ai omis l'analyse du réglement intérieur de la commission[6], mais seulement deux choses méritent une mention. Le principe de la collégialité était souligné, suggerant le rôle du président comme primus inter pares. Ce principe sera inseré dans le traité de Nice, qui en même temps insiste sur le pouvoir du président de 'political guidance.' D'un autre côté, le réglement intérieur donne au président les prérogatives de présider des déliberations du collège et éditer les procès-verbaux. Ces prérogatives lui permettent d' exercer une influence subtile.)

Il est déjà possible de tirer beaucoup d'observations des documents juridiques.

1) Le plus evident est le controle governemental quant à la désignation du président, notamment avant Maastricht où la durée de mandat était seulement deux ans. On peut ajouter l'épisode durant lequel le général de Gaulle a éssayé d'introduire une système de tour de présidence annuel de la commission, après avoir vu Hallstein aller au-delà de ce qui était acceptable à ses yeux. Il est clair que le président qui veut étendre son mandat ne peut pas irriter les Etats membres centrales. Probablement, un mandat de 5 ans a changé cette situation, car il y aurait beaucoup

[6] La plus recente version du reglement interieur est trouve dans xxx-yyy.

de choses qu'un président pourrait faire pendant les 5 ans, sans s'inquiéter de son avenir.

2) Le rôle du parlement européen est constament augumenté. En premier, il a obtenu le rôle consultatif, et puis le veto, quant à la désignation du président de la commission. Ca, a tendance à renforcer le standing du président, tout en le contraignant évidement. Après la période harmonieuse des relations entre la commission Delors et le PE, les années de la Santer commission, le PE a commencé à utiliser les nouvelles techniques dont il disposait: le PE divise et utilise, petit à petit, les pouvoirs bombaristiques de veto de investiture et de censure, soit en établissant plusieurs deadlines, ou en examinant des commissionnaires-nominés et leur portfeuilles, séparament, pour obtenir des consessions de la commission. Donc, si le président réussit à s'assurer du soutien du PE, c'est une ressource. Mais, ce scenario est de plus en plus rare, en particulièr parce que le président nominéee n'est jamais choisi en premier lieu par le parlement.

3) Le président ne peut pas choisir les collègues, les commissaires. C'est vrai que le traité de Nice lui donne le veto, mais c'est difficile d'imaginer le président-nominee exercer cette prérogative « constitutionelle », et en tous cas, ce n'était pas possible avant. Ceci constitue clairement une contrainte, parce que cela prive le président

d’une ressource puissante de patronage que un chef du gouvernement ordinairement pourrait jouer. Donc, c’est parfaitement possible d’avoir une commission conflictuelle, comme était la commission Gaston Thorn ou les vice-présidents Davignon et les autres ont été plus influents.

De plus, il y a une grande limitation structurelle à la présidence de la commission européenne, c’est-a-dire le déficit démocratique. Je ne veux pas entrer en detailles sur le sujet aujoud’hui, mais ce probléme est plutôt structurel ; ca, c’est claire. Même si le PE apport son soutien au président de la commission, le PE lui-même ne jouit pas de la même légitimité que les parlements nationaux. Comme tout le monde le sait, le taux de vote aux éléctions européennes toujours baisse sans cesse, même avec l’augmentation de ses prérogatives. Le processus démoctatique marche largement seule au sein des milieux nationaux[⑦]. Le président manque la ressource importante d’être le dirigeant d’un parti politique. La société européenne est divisée, pas constituante la base de leadership politique du président. Le système politique européen est polycentrique, avec beaucoup des centres de pouvoir, où s’il essaye de presser trop, ce serais sûrement

---

⑦ Les étudients à la Sorbonne protestes contre l’hôtel de Matignon, pas à Bruxelles ; tout le monde parle (des éléctions présidentielles) de 2007, etc. Et qui ose s’inqiéter sur le président Barroso ? J’ai lu une article au Financial Times, il y a quelqeus jours, que il y avait un moins nombre des participants parlementaires que les 25 commissaires pour ecouter Barroso anouncer son programme de 2006 au PE.

dysfonctionnel.

Si c’est le cas, est-ce qu’il y n’a pas acune façon d’établir le prestige et pouvoir du président de la commission ? Ce n’est pas impossible, difficile mais possible, car il y a des ressources, extérieurs et intérieurs, qu’un « agile » président pourrait utiliser.

La plus utile ressource potentielle extérieur est le membership du président du Conseil européen. C’était une sorte de coutume dès la création du Conseil européen en 1975, mais au début Giscard n’a pas traité pas Ortoli comme un véritable membre. C’est Jenkins qui a reconnu le potentiel de cette ressource, et plus important Delors qui l’a utilisé systèmatiquement. Au début de sa présidence de la commission, l’Acte unique en 1986 a juridiquement confirmé le membership du président au Conseil européen. Chaque fois que Delors a fait des initiatives, elles ont été dans le cadre du Conseil européen : réforme du budget, le Paquet Delors à Bruxelles en fév. 1988, le Comité Delors pour le monnaie unique à Hanover en juin 1988, le Livre blanc sur l’emploi a Bruxelles en 1993, en coopération avec le président du Conseil européen, toujours quand a réussi. Si et quand il n’a pu pas se lier avec le président du Conseil européen, comme était le cas avec les luxemburgeios pendant les premiers six mois en 1991, son

influence était visiblement tombé.

En même temps, ce double membership du président à la commission et au Conseil européen est un instrument pour lui différentier des autres commissaires. Delors lui-meme m’a parlé :

> Ma présence a temps plein au Conseil européen et le rôle actif que j'y joue est un élément pour moi pour diriger une Commission qui n'est pas facile a diriger puisque je ne suis que le primus inter pares. Mais le fait de participer pleinement au Conseil européen me donne une certain autorité sur les collègues.[8]

Donc, le membership du Conseil européen est doublement importante: lancer une idée et diriger le collège. Je crois que ce n’est pas une coïncidence que après Delors c’est toujours ex-premiers ministres qui sont devenus le président de la commission européenne, précisement parce que sinon ce n’est pas possible ou au moin probable que un président de la commission peurrait exercer influence dans le crucial cadre du

[8] Cité par Endo, p. 58.

Conseil européen.

(A côté du Conseil européen, le G7/8 peut-être consideré comme une autre ressource potentielle extérieure pour le président de la commission. Au sommet Arche à la Défence en juillet 1989, par exemple, la commission Delors a obtenue un mandat très important pour la gestion des fonds pour aider les pays de l'Europe de l'Est à la initiative de l'administration de George Bush senior. Ca a stimulé le standing international de la (présidence de la) commission européenne.)

En interne également, il y a des partenaires potentiels dans la commission. Les commissaires, de temps en temps, peuvent être groupés et mobilisés en faveur des initiatives du président. Davignon, Gundelach et Natali ont été des allies du président Jenkins, comme Cockfield, Van Miert, Natali, et Christopherssen pour la premiere commission Delors. (Au contraire, Thorn n'a pu pas mobiliser les commissaires. Il m'a dit dans un interview :

> *One Sunday [at the beginning of the presidency], Davignon, Ortoli and two Italian Commissioners [Natali and Giolitti] invited me for a dinner, saying it's a tradition*

that before the College meeting we gather to discuss. But it soon became evident that these guys ganged up to tell me do this and that as President, I said no way and, from the next time, good-bye.[9]

Thorn ici, a manifestement echué de faire une coalition avec les commissaires importantes.

Le secrétaire-général de la commission est aussi un partenaire potentiel important. Le réglement intérieur explicitement constate que le SG doit assister le président. Mais l'histoire n'est jamais aussi simple que le réglement. Emiel Nöel était au posté pour les 30 ans, connaisant tous le monde au sein de l'appareil ou apparatus. Il a servi au président, mais quant le président est inefficace il a intervenu dans les affairs de caractère politique dans la maison, comme ce fut le cas pendant les années Thorn. Au début de la présidence Delors, il y avait une période brève assez conflictuel, parce que Pascal Lamy et Delors lui-même n'ont été pas satisfaits de sa façon conciliante de gérer la maison. En 1987, le SG est remplacé par David Williamson, un top civil servant (un haut fonctionnaire britannique) loyal au président.

[9] Cited par Endo, *The Presidency of the European Commission*,, 1999, p. 95.

Table : Les Secretaires-Généraux de la Commission européenne

Années	SG	Présidents
1957-1987	Emiel Nöel	Hallstein Rey Malfatti-Mansholt Ortoli Jenins Thorn Delors
1987-1997	David Williamson	Delors Santer
1997-2000	Carlo Trojan	Santer Prodi
2000-	David O'Sullivan	Prodi Barroso

Mais le plus fiable est toujours le cabinet présidentiel. Initialement, le président Hallstein a voulu limiter la taille des cabinets pour les commissaires, y compris le président (2 per commissaire, 4 pour le président). Mais graduellement le nombre a augumenté. A la présidence de Thorn, le cabinet présidentiel comptait 6 personnes. Au début de la présidence Delors, il a été décidé que le commissaire pourrait ajouter autre membre de cabinet, si il/elle est d'autre pays membre que le pays original du commissaire. Enfin, le nombre de personnes du cabinet présidentiel est devenu 12, qui reste plus ou moins depuis, et qui est toujours plus grand que les cabinets des commissaires. Ce cabinet du président 'shadow (ombre ?)' toutes les activités des commissaires et DGs, servant comme l'instrument d'influence du Président,

Table : Les cabinets des présidents et des commissaires de la Commission européenne.

Présidents	Commissioners	Président Cabinet	Commissioners' Cabinet	Président's additional
Hallstein	9	4	2	
Rey	9 -> 14	-	-	
Malfatti-Mansholt	9	-	-	
Ortoli	13	(6)	-	
Jenkins	13	(6)	-	Central Advisory Group (4)
Thorn	14	7	-	
Delors	14 ->17	12	6 (7)	CdP (15)
Santer	17 ->20	-	-	CdP
Prodi	30	11 (incl speech)	8	CdP -> Eco. Policy Advisers
Barroso	25	12	9	Bureau of Eco. Policy Advisers

De plus, le président pourrait ajouter une sorte du second cabinet en forme différente. Jenkins a crée un Central Advisory Group, avec 4 conseillers. Sur sa base, Delors a établi la cellule de prospective, qui a eu 15 membres a son apex, et où incidamment

j’ai travaille comme un éxpert national détaché pour un an en 1992-3. (C’etait vraiment une belle epoque : a la cellule nous avons eu la reunion hebdomadaire sur la table que le college de la commission Hallstein original a utilise pour les deliberations.)

Et finalement, le service juridique, le porte-parole, et l’inspecteur-general dans la maison constituent les ressources du président pour exercer l’ autorité vis-à-vis des commissaires. Puis-je ajouter que, avant le président Prodi (qui a insisté pour que le président se reserve le droit d’intervenir sur tous les domaines), le président normalement garde les autres domaines réservés. Dans le cas de Delors, le programme mediterraneen integre (et donc les fonds structurels) et les affaires monetaires ont été faites dans les domaines réservés présidentiels, utilisés au maximu par Delors et son cabinet pour prendre des initiatives dans ces sphères (sans être contesté par les commissaires).

Donc, il y a une variété des ressources du président avec lequelles on pourrait mobiliser la commission, diverse et fragmenté.

Table : Les portefeuilles du président de la Commission européenne.

W. Hallstein, DE, C-D 58.1.10-67.7.5	Secretariat-SG, Admin/personnel
J. Rey, BE, Lib -70.6.30	+ Legal Service LS, + Spokesman's Group SP,
F. M. Malfatti, IT, C-D -72.3.15	+ security service (Sec)
S. Mansholt, NL, Lab	
F.-X. Ortoli, FR, Gaullist -77.1.5	
R. Jenkins, UK, Lab 77.1.6-81.1.5	SG, Admin., LS, SP, Sec, Information, Central Advisory G.
G. Thorn, Lux, Lib -85.1.5	+ Culture (-Information)
J. Delors, FR, Soc. -95.1.23	+ Cellule de Prospective CdP, Monetary affairs, Structural funds, Interpretation (-Cult.)
J. Santer, Lux, C-D, 95.11.24-99.9	+ CFSP, IGC, Inspectrate-general
R. Prodi, IT, Olive, 99.9.16-04.11.21	(seulement) Le Président
J.-M. Barroso,PR, PSD, 04.11-	- same as above -

Conclusion

Autrefois, Helen Wallace a mentionnè 'quasi-feudal baronies' comme un caractère de la

commission divisèe par les commissaires et les directeurs-generaux.[10] Le DG agriculteur est peut-être plus etroitement lié aux ministeres de l'agriculture nationaux que aux autres DGs de la commission. C'est une sorte de 'fiefdom'.(fief)

Donc, ce n'est facile pour aucun président de mobiliser la commission hétérogène et fragmentée. L'image de la commission, toujours unie et déterminé pour promouvoir l'intégration européenne, est exagérée.

Mais un habile président pourrait mobiliser cette commission divisée, par des liens avec les commissaires importantes, le SG, les DGs, et en comptant sur le cabinet, le groupe des conseillers (la cellule et son successeur), et des réseaux informells.

Le président, d'un autre côté, pourrais utiliser une ressource potentiele extérieure plus utile : le membership du Conseil européen. Notamment en se liant avec son président, il pourrais orienter l'ordre du jour en sa faveur. si cela reussi, cela pourrais elever son autorité dans la maison de la commission et plus généralement dans l'Uinon européenne.

---

[10] Helen Wallace, 'Negotiation, Conflict, and Compromise : The Elusive Puisuit of Common Policies,' Helen Wallace, William Wallace & Carole Webb eds., Policy-Making in the European Community. 2nd Edn. Chichester: John Wiley & Sons, 1983 : 59-60.

Une note finale. Le PE est devenu de plus en plus la source de headache (mal à la tête) pour tout président de la commission. Il a besoin de soutien du PE, en face des critiques du ‘deficit democratique’, malgrè que le PE lui-même souffre de problèmes structurels en terme de dèmocratie. Les relations PE-Commission sont difficiles, constituent une contrainte plutot que une ressource pour le président de la commission, et ca ne va pas changer dans futur proche.

Et voilà. J’ai parlé rien du tout des doutes sur la finalité après mai 2005, qui sans doute ont crées le climat très negatif pour le président de la commission européenne. Le problème de Barroso que j’ai noté, ce n’est pas complètement attribué à la personalité de Barroso, et bien au climat général maintenante, mais en tout cas il y a quelque chose de malade ; ca, c’est claire. Bon, peut-être c’est la vie politique européenne, mais en tout cas je m’attrêt ici. Merci.